

Appel à votre générosité

DONNEZ TOUT EN REDUISANT VOS IMPÔTS

Les dons faits à la Semaine de la Bonté ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal une fois par an pour l'ensemble de vos dons

Envoyez vos dons
Rédigez vos chèques à l'ordre de :
La Semaine de la Bonté
162 avenue du Maine 75014 Paris

Vous pouvez aussi prolonger votre générosité...

... par un geste de soutien qui va plus loin, un geste de solidarité entre les générations, par un legs, une donation ou le bénéfice d'une assurance-vie.

La Semaine de la Bonté est une association reconnue d'utilité publique depuis plus de 66 ans. Tout ce que vous lui transmettez par legs, donation ou assurance-vie, lui est remis sans qu'aucun impôt ou taxe soit prélevé



• Le legs

Il permet de garder la disposition de ses biens jusqu'au jour du décès. Faire un legs au profit de la Semaine de la Bonté nécessite la rédaction d'un testament. Les règles juridiques des successions étant complexes, il est vivement recommandé de s'adresser à un notaire afin d'éviter une rédaction non conforme à la loi.

• L'assurance-vie

Elle permet également de disposer des fonds déposés jusqu'au décès. Vous pouvez souscrire un contrat au bénéfice de la Semaine de la Bonté auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance. Il convient de bien noter le nom et l'adresse de notre association comme bénéficiaire.

• La donation

C'est un acte par lequel est donné immédiatement un bien ou une somme d'argent. Cet acte est irréversible. Il est particulièrement recommandé de faire appel à un notaire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous n'avez pas d'héritier direct, vous pouvez désigner notre association comme légataire universel et lui confier la transmission, à un ami ou à un parent éloigné, d'un legs particulier net de frais et de droits. Nous nous chargeons d'acquitter les droits de succession en lieu et place de votre légataire. Les droits de succession s'en trouvent réduits, vos proches ne sont pas lésés, et les actions de la *Semaine de la Bonté* bénéficient de votre geste.

	Vous léguiez 100 000 € directement à un parent éloigné	Vous léguiez 100 000 € à la semaine de la Bonté à charge pour elle de transmettre un legs particulier de 40 000 € à un parent éloigné
Montant légué	100 000 €	100 000 €
Montant perçu par l'Etat	60 000 € (60% de 100 000 €)	24 000 € (60% du leg particulier de 40 000 €)
Montant remis à votre parent éloigné	40 000 €	40 000 €
Montant reçu par la semaine de la Bonté	0 €	36 000 € (100 000 € - 40 000 € - 24 000 €)

Nous ne recevons aucune subvention publique. Les comptes de l'association sont certifiés par un commissaire aux comptes. Les comptes 2020 et le rapport d'activité 2020, seront présentés à notre Assemblée Générale de novembre 2021.

Sondage express:

Merci aux 183 donateurs qui ont répondu au questionnaire joint à notre courrier de mai dernier. L'analyse des réponses témoigne de leur fidélité, de leur satisfaction sur la communication de l'association avec toutefois une demande d'information complémentaire sur les succès et résultats obtenus, mais aussi de la nécessité d'accroître le nombre de nos donateurs pour préserver l'avenir.

Concernant les axes devant être prioritaires, l'aide à la réinsertion professionnelle et à la mobilité sont privilégiés sans oublier les aides d'urgence ponctuelles avec une attention particulière aux familles et aux jeunes.

L'évolution des prestations de santé pour les plus précaires conduit à accorder une moindre importance à cet axe.

Appel 2021 2022

Soutien personnalisé et solidaire

Madame, Monsieur, chers amis.

La crise sanitaire que nous vivons depuis 2020 a nettement accru les difficultés des familles les moins favorisées avec plus de précarité, de détresse et de pauvreté.

Grâce à vous, à vos dons nous avons pu soutenir **700** familles en leur apportant une aide financière.

Mais au-delà de celle-ci c'est pour les personnes aidées un témoignage de solidarité et de considération.



L'équipe des bénévoles examine chaque semaine les dossiers adressés par les assistantes sociales. Elle s'astreint à un examen rigoureux et méthodique et parfois contradictoire avant de décider des secours accordés.

La rapidité des décisions prises, avec un objectif de traiter les dossiers en moins de quinze jours, est un élément décisif de l'efficacité de l'aide apportée.

L'urgence est en effet au cœur de toutes les demandes qui nous sont adressées.

Cette réactivité est une force de La Semaine de la Bonté, elle est la garantie d'un impact social élevé des secours attribués.



Vos donations sont les seules ressources dont nous disposons, elles seules nous permettent d'aider, de soutenir, principalement :

- des salariés au faible revenu ou en recherche d'emploi ayant des difficultés de mobilité (aide au permis de conduire, réparation automobile),
- des jeunes en formation ou en reconversion professionnelle (participation aux frais de formation, souvent élevés, aide à l'achat de matériel, au transport, au logement...),
- ces aides sont souvent adressées à des familles monoparentales en difficultés financières.

Nous comptons sur vous pour soutenir nos actions en ayant l'assurance de la meilleure utilisation de vos dons aux bénéficiaires des familles et des jeunes contribuant à leur insertion ou réinsertion

Chers amis, malgré la pandémie, grâce à vous, portés par votre générosité, nous avons, avec tout notre cœur, contribué à poursuivre les actions de la Semaine de la Bonté.

Ensemble, nous pouvons beaucoup !

Merci d'avance pour votre générosité

Daniel PLOIX Président
Marie TREMBLAY Vice-Présidente

**Pour rappel en 2020, 121 000 € de dons manuels,
et 111 000 euros accordés pour 700 secours**

♥ LA SEMAINE DE LA BONTÉ ♥

Association reconnue d'utilité publique depuis le 31 janvier 1955

✉ 162, avenue du Maine -75014 Paris ☎ 01 45 44 18 81
st.lasemainedelabonte@sfr.fr www.semainedelabonte.fr

Vous les avez aidés

Mme M. est seule à élever son fils. Il souhaite intégrer les Compagnons du Devoir en chaudronnerie. Touchés par sa détermination, nous lui avons accordé une aide de 200 € pour son matériel et équipement professionnel.

*

Karim est un jeune camerounais qui passe un bac pro « électricité ». Son employeur en alternance l'embauchera s'il obtient son permis de conduire. Nous n'avons pas hésité à donner 300 € pour son intégration future dans cette entreprise.

*

Mme L. travaille depuis fin 2020 dans un chantier d'insertion, où elle effectue des missions temporaires. Elle vit en milieu rural sans moyens de transport, sauf l'aide de ses voisins. Elle souhaiterait acquérir un vélo électrique pour se rendre sur le lieu de ses missions. Nous octroyons une aide de 300 euros à cette femme courageuse.

*

Un couple, bénéficiaire du RSA, accueille bénévolement deux enfants orphelins et se trouve dans l'attente d'un dédommagement mensuel, des démarches judiciaires à ce sujet n'ayant pas encore abouti.

Un séjour de vacances a été réservé pour les deux enfants (une nouveauté pour eux) grâce principalement aux prestations sociales. Le reste à charge de 172 euros a été réglé par la Semaine de la Bonté directement à l'organisateur du séjour.

*

Conseil d'Administration

Président : Daniel Ploix.
Vice-Présidente : Marie Tremblay.
Secrétaire Général : Pierre Girardin.
Secrétaire Général Adjoint : Elisabeth Béatrix.
Trésorier : Roger de Vernejoul.
Geneviève Berdaguer, Geneviève Bonnet,
Monique Boulet, Mathieu Calemar, André Cessart,
François Hudry, Régis Neveux,
Gérard Roulet, Danielle Sénagout
Commissaire aux comptes : M. Christophe Poinsette

Les bénéficiaires de nos secours nous écrivent

Le 17 mai 2021

Merci pour m'avoir apporté l'aide dont j'avais besoin pour faire ma formation professionnelle d'agent de sécurité. **Sachez que vous m'avez aidé bien plus que vous ne le pensez alors je vous écris un « MERCI » qui vient vraiment du cœur.**

Grâce à vous aujourd'hui je travaille et j'ai eu un contrat de 6 mois. Merci encore pour votre aide

Le 26 février 2021

Je tiens à vous exprimer ma gratitude en ce qui concerne la prise en considération de ma situation dans le cadre de ma formation.

En effet je vous remercie car je peux bénéficier de votre aide qui me permet de concrétiser mon projet professionnel qui me tient à cœur

Sans l'aide de la semaine de la bonté, j'aurai dû mettre un terme à ce projet d'une vie.

Je tiens à la vie et à l'altruisme et à la compassion des autres dans le but ultime d'avancer ensemble vers de nouveaux horizons contribuant à l'épanouissement personnel de chacun d'entre nous et j'estime donc que vous y contribuez très largement via l'ensemble des assistantes sociales dont Mme D M du Greta du M

Isabelle Carré



Actrice de cinéma, de théâtre, et tout récemment écrivaine, avec ses deux romans « Les rêveurs » et « Du côté des Indiens ».

Elle a obtenu le César de la meilleure actrice et, à deux reprises, le Molière de la comédienne et est de nouveau « nominée » en 2019 pour la pièce « La Dégustation » qu'elle joue avec Bernard Campan.

Elle est très impliquée dans l'action caritative (la chaîne de l'espoir, un enfant par la main ...). Elle a eu la gentillesse de porter notre voix sur les ondes radio-phoniques